

**12897/16**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 28 octobre 2016

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 28 octobre 2016

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Projet de décision du Conseil** portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants, pour la France, l'Italie et Malte, du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

E 11580





Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 18 octobre 2016  
(OR. en)**

**12897/16**

**SOC 594  
EMPL 395**

**NOTE**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
n° doc. préc.:	5137/16 SOC 7 EEMPL 7
Objet:	Projet de DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants, pour la France, l'Italie et Malte, du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

---

Les délégations trouveront en annexe le projet de décision du Conseil portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants, pour la France, l'Italie et Malte, du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. Ce texte est transmis aux juristes-linguistes pour mise au point, avant son adoption lors d'une prochaine session du Conseil.

Projet de  
DÉCISION DU CONSEIL  
du  
portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants, pour la France, l'Italie et  
Malte,  
du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

---

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil du 18 juillet 1994 instituant une Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail<sup>1</sup>, et notamment son article 8,

vu les listes de candidats présentées au Conseil par les gouvernements des États membres, les organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs,

vu les listes des membres titulaires et des membres suppléants du comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu de travail,

considérant ce qui suit:

- (1) Par décision du 17 octobre<sup>2</sup>, le Conseil a nommé les membres et membres suppléants du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, pour la période allant du 8 novembre 2016 au 7 novembre 2019.

---

<sup>1</sup> JO L 216 du 20.8.1994, p. 1. Règlement modifié par le règlement (CE) n° 1643/95 du 29 juin 1995 (JO L 156 du 7.7.1995, p. 1), règlement (CE) n° 1654/2003 du 18 juin 2003 (JO L 245, du 29.9.2003, p. 38) et règlement (CE) n° 1112/2005 (JO L 184 du 15.7.2005, p. 5).

<sup>2</sup> Non encore publiée.

- (2) L'organisation de travailleurs CES et l'organisation d'employeurs BUSINESSEUROPE ont présenté des candidatures pour plusieurs postes à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

Sont nommés membres titulaires et membres suppléants du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période se terminant le 7 novembre 2019:

I. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES TRAVAILLEURS

Pays	Titulaire	Suppléant
France	M. Abderrafik ZAIGOUCHE	M <sup>me</sup> Edina LAMOUREUX
Italie	M <sup>me</sup> Cinzia FRASCHERI	M. Marco LUPI

II. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES EMPLOYEURS

Pays	Titulaire	Suppléant
France	M. Patrick LÉVY	M <sup>me</sup> Nathalie BUET
Italie	M <sup>me</sup> Fabiola LEUZZI	
Malte	M. Lawrence MIZZI	M. Brian ZAHRA

*Article 2*

Le Conseil procède ultérieurement à la nomination des membres titulaires et des membres suppléants non encore désignés.

*Article 3*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

*Par le Conseil*

*Le président*